



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M-H VAUX, M. FRAMMERY et Messieurs B. RIEU, D. FRANÇOIS, C. GASSIN,

Représentés : L. FRANÇOIS (proc. à O. PERNIN-VIDAL), V. BECAMEL (proc. à C.GASSIN), T. EVEILLEAU (proc. à B.RIEU)

Absents : A-M IGNACE-SANGUIN, V. MARTINEZ

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O.PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 30 mars 2022

2022-09- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 11 FEVRIER 2022 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 11 février 2022 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 11 février 2022 et ses délibérations.

2022-10- PRESENTATION DOCUMENT DE VALORISATION FISCALE ET FINANCIERE

Monsieur le Maire présente et commente le document de valorisation fiscale et financière de la commune pour l'année 2021. Il en ressort que la commune est en bonne santé financière et a conservé, après la construction de l'école, une capacité à investir

Voté à l'unanimité.

2022-11- MAS CANZIANI PROPOSITION DE RACHAT DU DROIT D'USAGE

Dans le cadre de la succession, M. Canziani a légué ses biens à la commune et a attribué un droit d'usage à un proche. La commune a la possibilité de se porter acquéreur du droit d'usage. A cette fin, la commune a fait estimer la valeur de ce droit. La commune est dans l'attente de la décision.

Voté à l'unanimité.

2022-12- CHEMIN DES LIQUIERES INSTALLATION D'HYDRANTS

Certaines parcelles situées en zone constructible sont impactées par l'aléa feu de forêt. Pour sécuriser le quartier, il est envisagé d'installer deux hydrants dans cette zone.

Voté à l'unanimité.



2022-13- BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION-COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2021 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2021 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

✓ Recettes de fonctionnement	470 819.40 €
✓ Dépenses de fonctionnement	366 447.95 €
✓ Excédent reporté de 2020	194 771.75 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2021	299 143.20 €

SECTION INVESTISSEMENT

✓ Recettes d'investissement	507 837.69 €
✓ Dépenses d'investissement	110 270.28 €
✓ Déficit reporté de 2020	253 510.84€
✓ Déficit restes à réaliser 2021	2 000.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2021	142 056.69 €

Voté à l'unanimité.

2022-14- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION-COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2021 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2021 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

✓ Recettes de fonctionnement	150 083.04 €
✓ Dépenses de fonctionnement	114 525.20 €
✓ Excédent reporté de 2020	189 187.95 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2021	224 745.79 €



✓ Recettes d'investissement	55 644.44 €
✓ Dépenses d'investissement	19 619.46 €
✓ <u>Excédent reporté de 2020</u>	<u>12 687.51 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 20201	48 712.49 €

Voté à l'unanimité

2022-15- BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE DE GESTION-COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2021 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2021 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ZAC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 dont les résultats peuvent se résumer comme suit

Aucune écriture durant l'exercice 2021, nous avons donc les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>118 494.72 €</u>
DEFICIT D'EXPLOITATION 2021	22 744.16 €

QUESTIONS DIVERSES

✓ Bureau des élections des 10 et 24 avril 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures, organisation de la tenue du bureau de vote

La séance est levée à 19 heures 30.